

Mission Performance et Pilotage des Moyens

Décision n°63/2024

fixant, au titre de l'année 2024, la liste des candidats autorisés à se présenter à l'entretien dans le cadre du recrutement sans concours de syndics des gens de mer spécialité « navigation et sécurité » ouvert à la Direction de la mer de la Martinique.

Le Directeur de la mer de la Martinique ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 d'un recrutement sans concours de syndics des gens de mer. ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2024 portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des syndics des gens de mer par la Direction de la mer de la Martinique ;

Vu l'avis de recrutement au titre de l'année 2024 de syndics des gens de mer ;

Vu le compte rendu du comité de sélection réuni le mardi 7 mai 2024,

Décide:

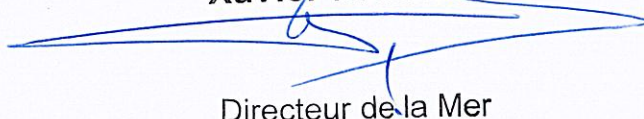
Article unique :

Les candidats dont les noms figurent ci-dessous sont autorisés à se présenter à l'entretien dans le cadre du recrutement sans concours de syndics des gens de mer, spécialité « navigation et sécurité » ouvert par arrêté susvisé qui se dérouleront à compter du 17 juin 2024 :

- BATTERY Jacques ;
- DEREIGNAUCOURT Ludovic ;
- JOUAN Jennifer ;
- PHILIAS Mathieu ;
- REGIS Wendy.

Fait à Fort de France, le 7 mai 2024

Xavier NICOLAS



Directeur de la Mer